

**PROCÈS-VERBAL
BUREAU COMMUNAUTAIRE**

REUNION DU 19 OCTOBRE 2022

Etaient présents :

M. Gérard TRÉMÈGE, M. Thierry LAVIT, M. Yannick BOUBEE, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Jean-Michel SEGNÈRE, M. Denis FEGNE, M. Marc BEGORRE, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Erick BARROUQUERE-THEIL, M. Philippe BAUBAY, M. Francis BORDENAVE, M. Jean BURON, Mme Marie-Henriette CABANNE, M. Roger-Vincent CALATAYUD, M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Pascal CLAVERIE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Gilles CRASPAY, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Philippe ERNANDEZ, M. Jean-Paul GERBET, M. Romain GIRAL, Mme Yvette LACAZE, M. David LARRAZABAL, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Roger LESCOUTE, M. Alain LUQUET, M. Ange MUR, Mme Chantal PAULIEN, Mme Cécile PREVOST, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Nicole SARRAMEA, Mme Martine SIMON, Mme Maryse VERDOUX, M. Christian ZYTYNSKI

Etaient excusés :

M. Gérard CLAVE, Mme Christiane ARAGNOU, M. Jean-Marc BOYA, M. Louis CASTERAN, Mme Isabelle LOUBRADOU, M. Paul SADER
M. Patrick VIGNES, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Emmanuel ALONSO, Mme Andrée DOUBRÈRE, M. Jacques GARROT, M. Guy VERGES

Etaient absents :

M. Christian LABORDE, M. Philippe LASTERLE, Mme Lola TOULOUZE

*

**

DELIBERATION N° 1

GRILLE TARIFAIRE POUR LE COMPLEXE MULTISPORT L'USINE (HORS STRUCTURE ARTIFICIELLE ESCALADE)

M. Patrick VIGNES donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE, Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M. Denis FEGNE, M. André LABORDE donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Emmanuel ALONSO donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE, Mme Andrée DOUBRÈRE donne pouvoir à M. Gilles CRASPAY, M. Jacques GARROT donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Thierry LAVIT

Sur le rapport de M. Gérard TRÉMÈGE, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

CENTRE AQUATIQUE DE LOURDES : MODIFICATION DE TARIF

M. Patrick VIGNES donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE, Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M. Denis FEGNE, M. André LABORDE donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Emmanuel ALONSO donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE, Mme Andrée DOUBRERE donne pouvoir à M. Gilles CRASPAY, M. Jacques GARROT donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Thierry LAVIT

Sur le rapport de M. Gérard TRÉMÈGE, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3

CESSION DU LOT 73 SUR LA ZAE EUROCAMPUS A IBOS AU PROFIT DE LA SCI DE L'INDUSTRIE

M. Patrick VIGNES donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE, Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M. Denis FEGNE, M. André LABORDE donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Emmanuel ALONSO donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE, Mme Andrée DOUBRERE donne pouvoir à M. Gilles CRASPAY, M. Jacques GARROT donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Thierry LAVIT

Sur le rapport de M. Gérard TRÉMÈGE, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU DE TARBES

M. Patrick VIGNES donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE, Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M. Denis FEGNE, M. André LABORDE donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Emmanuel ALONSO donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE, Mme Andrée DOUBRERE donne pouvoir à M. Gilles CRASPAY, M. Jacques GARROT donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Thierry LAVIT

Sur le rapport de M. Gérard TRÉMÈGE, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Patrick VIGNES donne pouvoir à M. Gérard TRÉMÈGE, Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M. Denis FEGNE, M. André LABORDE donne pouvoir à M. Jean-Claude PIRON, M. Emmanuel ALONSO donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE, Mme Andrée DOUBRERE donne pouvoir à M. Gilles CRASPAY, M. Jacques GARROT donne pouvoir à M. Jean-Louis CRAMPE, M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Thierry LAVIT

Sur le rapport de M. Marc BEGORRE, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré l'a adopté : à l'unanimité.

Questions diverses :

Le Président souhaite évoquer deux sujets :

1) Les conventions territoriales globales avec la CAF :

Le Président informe le Bureau qu'il a été saisi par le Directeur de la CAF afin que celui-ci vienne présenter devant le Conseil Communautaire le dispositif qui va succéder au contrat enfance.

Il mentionne aussi qu'il a été saisi par plusieurs Maires des difficultés d'application de ces nouvelles conventions et en particulier sur le portage communal ou intercommunal de l'ingénierie qui est exigé afin de pouvoir rentrer dans ce nouveau cadre contractuel.

Le Bureau approuve à l'unanimité la proposition de recevoir le directeur de la CAF lors du prochain Conseil Communautaire du 30 novembre.

2) La demande de fonds de concours de Lourdes pour le pont Peyramale de Lourdes au titre du Plan Avenir Lourdes :

Le Président indique qu'il a été saisi par le Maire de Lourdes dans le cadre du plan Avenir Lourdes de cette demande de fonds de concours.

Celle-ci ne rentre pas dans les conditions d'éligibilité des fonds de concours que le Conseil Communautaire a voté et mis en place.

Il souhaite en informer les membres du Bureau en précisant qu'aucune décision ne sera prise aujourd'hui.

Le Président donne la parole à Monsieur Lavit pour la présentation du projet qui s'établit à 5 millions d'euros qui est pour le moment financé à hauteur de :

- 1 million d'euros par l'Etat,
- 0,75 million d'euros par le Département,
- 0,75 million d'euros par la Région

et que des financements sont demandés à l'Union Européenne.

La demande de fonds de concours à la CATLP s'élève à 480 000 euros sur 3 ans, le solde de l'opération étant à la charge de la Ville de Lourdes.

Il indique en outre que la phase de maîtrise d'œuvre a été lancée et a abouti au choix d'un projet qui sera le symbole du renouveau de Lourdes.

Un débat s'est engagé et celui-ci a porté sur le coût de l'ouvrage, des risques d'augmentation des prix, du caractère dérogatoire de la demande et des conséquences que cette demande pourrait entraîner auprès d'autres Communes qui pourraient elles aussi solliciter cette exception.

Le Président précise que si la Communauté d'Agglomération venait à accéder à la demande de Lourdes, il serait expressément indiqué le caractère exceptionnel de cette aide.

Aucune autre intervention étant demandée, le Président clôt le débat en indiquant que cette discussion avait pour objet d'informer les membres du Bureau de cette demande et d'engager la réflexion.

La séance est levée à 19h15.

Le Président



Gérard TREMEGE

La Secrétaire de séance,



Evelyne RICART